



Rozier-Côtes-d'Aurec

Mairie - 22 Place du château 42380 Rozier-Côtes-d'Aurec

Procès-Verbal de la séance du 19 mars 2025.

Séance du Conseil municipal du 19 mars 2025 à 18h30, régulièrement convoqué en date du 27 février 2025, sous la présidence de M. le Maire Jean-Marc SARDAT.

Présents : Mmes Jacqueline ANGLARD, Patricia MESQUITA DA SILVA, MM. Jacques BLANCHARD, Rémi GARDÈS, Jean-Marc SARDAT, Hervé VALLADIER,

Pouvoir : M. Gérard LEGER à M. Rémi GARDÈS,

Excusés : M. Richard NUNES, Gilles PEYVEL

Absent : Mme Patricia BILLARD.

Nombre de votants présents : 6

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votes possibles : 7

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline ANGLARD.

Ordre du jour :

1 - Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Commune,

2 - Affectation des résultats 2024 - Commune,

3 - Budget primitif 2025 - Commune,

4 - Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales,

5 - Approbation du Compte Administratif 2024 - CCAS,

6 - Approbation du Compte de Gestion 2024 - CCAS,

7 - Mise en place de la coupure de nuit (OP25558),

8 - Réalisation d'un emprunt,

9 - Subvention à l'Association "Les Amis de Rochehut".

- Questions diverses.

Préambule :

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2025 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil municipal :

1 - Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Commune :

M. le Maire explique que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte financier unique. M. le Maire communique aux membres du conseil municipal les résultats d'exercice 2024 pour le budget de la commune :

| | Fonctionnement | | Investissement | | Total | |
|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés | 0.00 | 179 965.33 | 16 856.59 | 0.00 | 16 868.59 | 179 965.33 |
| Opérations exercice | 295 084.69 | 409 765.78 | 374 858.19 | 211 453.94 | 669 942.88 | 621 219.72 |
| Total | 295 084.69 | 589 731.11 | 391 714.78 | 211 453.94 | 686 799.47 | 801 185.05 |
| Résultat de clôture | | 294 646.42 | 180 260.84 | | | 114 385.58 |
| Restes à réaliser | 0.00 | 0.00 | 324 534.00 | 282 939.72 | 324 534.00 | 282 939.72 |
| Total cumulé | 0.00 | 294 646.42 | 507 794.84 | 282 939.72 | 324 534.00 | 397 325.30 |
| Résultat définitif | | 294 646.42 | 221 855.12 | | | 72 791.30 |

Conformément au Code général des collectivités territoriales, M. le maire s'étant retirée, Hervé Valladier, Président de séance, soumet le compte financier unique 2024 au vote du conseil municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Adopte le CFU 2024 et Mandate le maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

2 - Affectation des résultats 2024 – Commune :

| | |
|--|-------------------|
| Excédent antérieur reporté COMMUNE (report à nouveau - recette 002) | 179 064.78 |
| Excédent antérieur reporté du CCAS | 900.55 |
| TOTAL EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE | 179 965.33 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021) | 176 395.56 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT | 114 681.09 |
| Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024 : | 294 646.42 |
| A. EXCEDENT AU 31/12/2024 | 294 646.42 |
| Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) : | 0.00 |
| Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. – 1068 | 221 855.12 |
| Solde disponible affecté : affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002) | 72 791.30 |

L'excédent de 72 791.30 € est affecté à la section de fonctionnement au futur budget 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

3 - Budget primitif 2025 – Commune :

Est approuvé le budget prévisionnel 2025 proposé, qui s'équilibre en recettes et dépenses :

| | DÉPENSES | RECETTES |
|---------------------------|------------|------------|
| Section de fonctionnement | 449 947.37 | 449 947.37 |
| Section d'investissement | 708 136.28 | 708 136.28 |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

4 - Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la commission finance proposent d'augmenter les taux d'imposition aux taxes directes locales, ainsi les montants seraient les suivants :

* taxe d'habitation : 8,34 %

* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,38 %,

* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,10 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

5 - Approbation du Compte Administratif 2024 – CCAS :

M. le Maire présente le budget primitif, le budget supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice.

M. Hervé Valladier soumet le CA au Conseil.

| | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou déficit | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 0.00 | 1 407.02 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 1 407.02 |
| Opérations exercice | 3 786.74 | 3 280.27 | 0.00 | 0.00 | 3 786.74 | 3 280.27 |
| Total | 3 786.74 | 4 687.29 | 0.00 | 0.00 | 3 786.74 | 4 687.29 |
| Résultat de clôture | | 900.55 | | | | 900.55 |
| Restes à réaliser | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Total cumulé | 0.00 | 900.55 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 900.55 |
| Résultat définitif | | 900.55 | | | | 900.55 |

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

6 - Approbation du Compte de Gestion 2024 – CCAS :

M. le Maire présente le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent. Les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que l'état de l'actif, du passif et des restes à payer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

7 - Mise en place de la coupure de nuit (OP25558) :

M. le Maire expose : en date du 18 novembre 2022, une décision avait été prise pour la mise en place de la coupure de l'éclairage public en cœur de nuit. La participation de la commune sera de 1 920 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

8 - Réalisation d'un emprunt :

M. le Maire expose qu'il a lieu de recourir à l'emprunt, auprès de la Caisse d'Epargne, d'un montant de 150 000 € sur une durée de 10 ans, de l'autoriser à négocier librement les conditions financières du prêt et de l'autoriser à signer le contrat de prêt. (Pour rappel : Premier prêt contracté depuis 2014 pour faire face aux variations des paiements de subventions et des remboursements de TVA).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

9 - Subvention à l'Association "Les Amis de Rohegut" :

M. le Maire expose que les travaux de l'ancienne école de Rohegut étant terminés, il faut maintenant meubler les locaux et procéder à l'achat de pièce de vaisselle. Il propose, après discussion avec l'association des amis de Rohegut, de racheter l'ensemble du matériel de cette association (chaises, vaisselles et divers objets). Une subvention de 450 € sera versée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité.

Questions diverses :

- Cérémonie du 8 mai 1945, le jeudi 8 mai à 9h00,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

M. le Maire, président de séance,

Jean-Marc SARDAT.



Mme la première adjointe, secrétaire de séance,

Jacqueline ANGLARD

